

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-72

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DES FONCTIONS **D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL** **A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

5.4 – Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à des membres du conseil municipal, les fonctions qu'il exerce,

Considérant l'absence du Maire et des Adjointes le samedi 29 août 2026,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pour le mariage entre Madame Aude MARTIGNONI et Monsieur Kevin VITSE, le samedi 29 août 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 04 août 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 06 AOUT 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 06 AOUT 2026